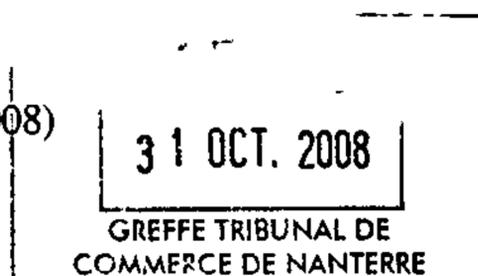


**SOCIETE AUXILIAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA MARGARINE
S.A.**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ANONYME EN SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE**

(Assemblée Générale du 31 juillet 2008)

33076



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ANONYME EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

(Assemblée Générale du 31 juillet 2008)

Aux Actionnaires de la
SOCIETE AUXILIAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA MARGARINE
Société Anonyme
Au capital de € 38 112
118, Avenue Achille Peretti
92200 Neuilly sur Seine

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société S.A.I.M. S.A. et en application de l'article L.225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2008

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard SATTLER

